

# Tour du Lac Chanoine Kir, sentier du CAF et variantes



Visorando



Randonnée n°96801

Une randonnée proposée par philipsal

Tour du Lac Chanoine Kir par les hauts de Talant, de Plombières-lès-Dijon et de Fontaine d'Ouche. Itinéraire entre ville et nature, permettant d'avoir des belles vues sur le lac.

<b>Durée :</b>	4h05	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	11.55km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	278m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	280m		
<b>Point haut :</b>	363m	<b>Commune :</b>	Talant (21240)
<b>Point bas :</b>	242m		

## Description

Le départ se fait depuis le petit parking de quatre places, Rue de la Butte Chaumont au niveau du n°9. Il peut se faire d'un peu plus bas dans la rue ou si on recherche plus de places de stationnement, Rue de Nachey.

**(D/A)** Du départ, remonter la Rue de la Butte Chaumont, traverser l'Avenue du Général Canzio et remonter en face, la rue des Moulissards, qui après une courbe à gauche arrive à un rond point, Rue de Nachey.

**(1).** Prendre à droite au rond point, passer entre les deux lotissements. On arrive alors à un chemin carrossable qui descend. Le suivre en fait plat puis en montée. Tourner à gauche en haut de la légère côte (cote 360). On tombe alors sur un chemin de champs (en terre) que l'on suit en ligne droite (Sud) puis en courbe à droite jusqu'à une intersection que l'on prendra à gauche **(2)**.

Continuer tout droit à peine 25m. Prendre alors à gauche un sentier légèrement caché. Le parcourir sur 50m environ, le quitter pour prendre un autre sentier, étroit, entre les buis qui descend directement sur Plombières-lès-Dijon.

**(3)** On arrive à une intersection. À gauche, le sentier rejoint Talant. Prendre celui qui descend à droite (chemin en terre, puis graviers et enfin goudron). Suivre à gauche la Rue du 8 mai 1945, passer sous la voie ferrée, prendre à droite après le pont, suivre cette route sur 100m et prendre à droite (D905, rue Albert Rémy). A 50m, tourner à gauche dans l'Avenue François Mitterrand. Continuer tout droit, passer devant les bâtiments de la CRS 40, traverser le pont de l'Ouche et celui du canal et prendre à droite la Route de Paris.

**(4)** Passer sous le pont de la voie express, rester à gauche. Après 50m, suivre la route (lacet) ou prendre le chemin raide qui coupe le lacet (c'est cette seconde option qui est figurée sur le tracé). En haut, rester derrière les barrières de sécurité jusqu'au carrefour (Route de Corcelles/Retour sur Plombières).

Traverser le carrefour, prendre le chemin carrossable en face et le suivre jusqu'à trouver un sentier qui monte dans le bois (marquage CAF), dit le Chemin des Vaches.

**(5)** Prendre à droite, la montée raidit progressivement. Beau point de vue quand on sort du bois sur Talant et le Lac Chanoine Kir.

## Points de passages

- D/A Parking n°9 Rue de la Butte Chaumont**  
N 47.340494° / E 4.998047° - alt. 333m - km 0
- 1 Au rond-point prendre la 1ère à droite**  
N 47.343387° / E 4.993777° - alt. 346m - km 0.63
- 2 Prendre à gauche**  
N 47.3441° / E 4.979808° - alt. 363m - km 2.01
- 3 À gauche, le sentier rejoint Talant**  
N 47.341999° / E 4.975393° - alt. 301m - km 2.46
- 4 Passer sous le pont de la voie express - Canal de Bourgogne**  
N 47.337469° / E 4.96659° - alt. 254m - km 3.56
- 5 À droite le sentier qui monte dans le bois**  
N 47.335776° / E 4.97093° - alt. 279m - km 4.32
- 6 Le sentier arrive sur la route de Corcelles**  
N 47.333732° / E 4.971354° - alt. 336m - km 4.61
- 7 Sentier qui monte à droite**  
N 47.329151° / E 4.975988° - alt. 322m - km 6.09
- 8 Chemin à gauche**  
N 47.324948° / E 4.980022° - alt. 362m - km 6.76
- 9 Arrivé au terrain de foot, prendre à gauche - Lac Kir**  
N 47.323388° / E 4.998685° - alt. 247m - km 8.26
- 10 Rejoindre la D905 après l'> - Ouche (rivière) - Affluent de la Saône**  
N 47.324235° / E 5.007681° - alt. 242m - km 9.21
- 11 Prendre à droite dans un bosquet le sentier**  
N 47.325519° / E 5.007708° - alt. 248m - km 9.42
- 12 Traverser l'avenue du Général Canzio**  
N 47.338978° / E 4.998181° - alt. 329m - km 11.33
- D/A Parking n°9 Rue de la Butte Chaumont**  
N 47.34048° / E 4.998084° - alt. 333m - km 11.55

(6) Le sentier arrive sur la route de Corcelles, la prendre à gauche et dans la courbe qui suit, prendre le chemin à gauche. Il arrive un peu plus loin dans des carrières. Bien marqué, le suivre à plat puis en descente jusqu'au pied des carrières. Continuer alors à gauche par une descente rapide à flanc. En bas, prendre le sentier qui monte droit. Ne pendre ni à gauche, ni à droite. Montée assez raide qui se termine par un bois dont les arbres sont recouverts de mousse. Continuer le sentier, il sort des fourrés, longe un champ situé à droite et plonge de nouveau dans les fourrés. Il s'élargit (descente) et devient un chemin. Continuer jusqu'à une intersection avec un chemin empierré.

(7) Prendre à droite (montée). Après une courbe à gauche, le chemin débouche sur un champ. Prendre le chemin de champ à droite et le suivre jusqu'à un chemin empierré qui descend et traverse une zone découverte.

(8) Prendre à gauche ce chemin qui devient une route (Chemin de la Rente de la Cras) et la descendre jusqu'au terrain de foot.

(9) Arrivé au terrain de foot, prendre à gauche en longeant un gymnase, continuer main gauche. Au carrefour, continuer tout droit, c'est toujours le Chemin de la Rente de la Cras. On atteint le canal de Bourgogne, prendre à droite et le suivre jusqu'à la passerelle qui le traverse. L'emprunter pour rejoindre la promenade du lac (à droite) jusqu'à la passerelle du barrage.

(10) Traverser l'Ouche et rejoindre la D905, traverser au niveau de l'ancienne station service (à gauche du restaurant) et la prendre à gauche sur 30m.

(11) Prendre à droite dans un bosquet le sentier (déclassé) qui mène au dessus de la grotte. Faire attention quand on arrive en haut de la voie ferrée (rampe de protection). Prendre le sentier qui surplombe le lac et qui longe de belles villas. Le suivre jusqu'au belvédère du lac.

Poursuivre jusqu'au fond du parking. Prendre le chemin à droite (Chemin des Anges) et le suivre jusqu'à la rue Sergent Avril. La remonter, au croisement tourner à gauche, remonter le Chemin des Boissières. Au bout du chemin, prendre celui le plus à droite (barrière métallique) et le suivre pour arriver sur les terrains de sports de Talant. Continuer droit en longeant le terrain de rugby à main gauche ainsi que la salle de sports. Descendre au niveau du rond point, traverser sur le pont par le chemin de gauche. On longe l'Avenue Général Canzio.

(12) Traverser à droite un peu après l'arrêt de bus, prendre le chemin de gauche le long de l'avenue. Arrivé au niveau du rond point, prendre à droite entre les maisons pour rejoindre le point de départ (D/A).

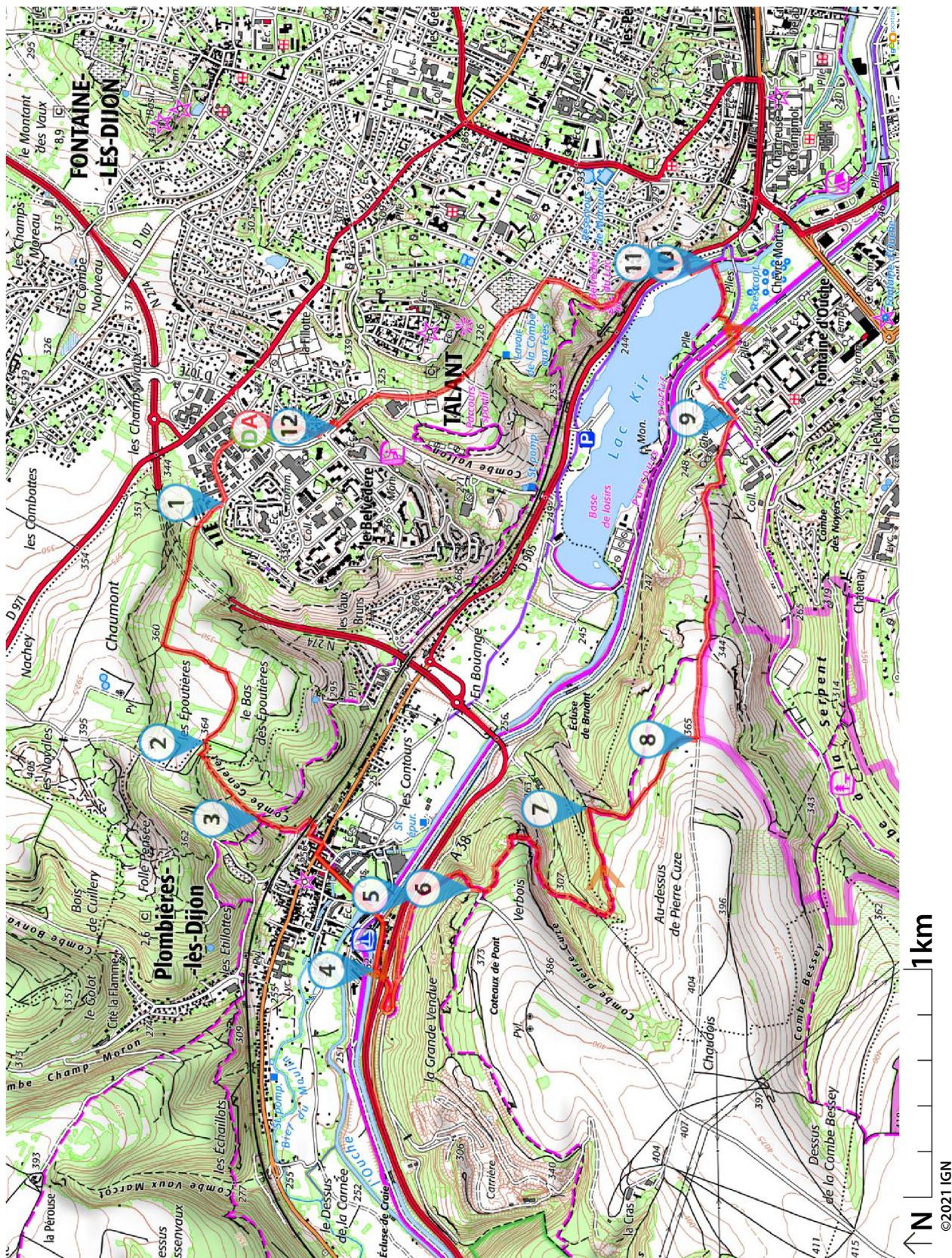
### Informations pratiques

Équipements de randonnée classiques.

N.B. Après le belvédère du lac, on trouve des variantes pour remonter sur Talant, notamment pour arriver (par les carrières) ou par le bout du Chemin des Boissières au lavoir de la Combe aux Fées .

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-tour-du-lac-chanoine-kir-sentier-du-caf/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du visorandonneur

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.